## Complément differenciel suisse caf

 Par Pyla
Bonjour, dans le cas d une demande d un complément différentiel suisse 2 ans après le divorce et en garde alternée e ce que je dois redonner la moitié a mon ex femme sachant qu elle gagne bien sa vie aussi.ou ca ne vaut pas le coup parce je suis impose dessus et que si je lui donne la moitié elle ne sera pas imposable dessus.merci a vous

Bonjour

Lorsqu'une garde alternée est mise en place, vous devez en avertir la CAF et choisir le partage des allocations familiales .